

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 décembre 2012

L'an deux mille douze, le 14 décembre à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHE-RUMEAU, Maurice BOISON remplacé par sa suppléante Véronique ARLIN, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Jean-Yves GEISSER, Guy SAINT-MEZARD, Mario SPAGNIOLI, Serge MARITAN, Bernard BOURROUSSE, Jean-François SOPENA, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE-NOYER, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT remplacé par son suppléant Lucien CASTELLA, Christian DUFFAU, Patricia ESPERON, Guy AUBERT remplacé par sa suppléante Marie-Claude GELAS, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Philippe BOYER, Hugues CARLES, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Marie-José GOZE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Bernard PIS, Robert PORROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Pierrette SEGAT.

ABSENTS EXCUSÉS: Francis DUPOUY, Michel LABATUT, Bernard ROZES, Patrick DUBOS, Nicolas MELIET, Bernard LEBE, Pierre DULONG, Etienne BARRERE, Jean Louis DUBUC, Fabrice LACOMBE, Wilfried LUSSAGNET.

ABSENTS: François BAQUE, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Thierry COLAS, Pierre ESQUERRE, Jean-Marie GILLOT, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacques MORLAN, Jean François ROUSSE, Carine SAMPIETRO.

ONT DONNÉ PROCURATION: Jean-Louis DUBUC à Véronique ARLIN ;

SECRÉTAIRE: Philippe BOYER.

OBJET : REALISATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Président rappelle l'arrêté portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Ténarèze en date du 27 septembre 2012 et notamment l'article 5 qui stipule dans le bloc de compétence « Aménagement de l'espace communautaire » la nouvelle mention « Elaboration, révision, modification d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ».

Compte tenu de cette prise de compétence, la Communauté de Communes fera les modifications, révisions des documents d'urbanisme en cours. Par ailleurs, les Plans Locaux d'Urbanisme en cours d'élaboration et dont le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été réalisé, seront terminés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. C'est le cas des Plans Locaux d'Urbanisme en cours d'élaboration sur les Communes de Fourcès, Larressingle, Larroque Saint Sernin et Saint-Puy.

Ainsi la Communauté de Communes dispose de deux ans pour rendre opposable ces documents.

Par ailleurs il convient également d'entamer l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Cela se traduit par :

- La réalisation d'un cahier des charges pour le lancement du marché pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- La réalisation d'un dossier de candidature pour la participation à l'appel à projets national pour le financement des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux,

Compte tenu du temps nécessaire pour la réalisation d'un cahier des charges qui prend en compte l'ensemble des problématiques et enjeux inhérents à chaque commune et à la Communauté de Communes dans son ensemble, il est préférable de mettre le cahier des charges à l'approbation du conseil communautaire lors de la prochaine séance qui se déroulera en début d'année.

Sachant que le cahier des charges est le fil conducteur de l'élaboration du PLUI, qu'il reprend l'ensemble des attentes de la collectivité, sa conception doit se faire de manière maîtrisée. La définition de certains éléments du cahier des charges doit se faire après un travail et des discussions en commission (approbation du projet de territoire, modalités de concertation, ...).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré; par 36 voix pour et 3 contre (Xavier FERNANDEZ, Mario SPAGNOLI et Philippe DUFOUR).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches, à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures pour effectuer les demandes de subventions auprès des différents partenaires (et notamment l'Appel à Projets National pour le financement des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux).
- **AUTORISE** Monsieur le Président si nécessaire à lancer un marché en procédure adaptée pour rechercher un cabinet pour mettre en forme le projet de territoire de la Communauté de Communes de la Ténarèze.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.
- **PREND ACTE** du fait que la Communauté de Communes de la Ténarèze va terminer à ses frais les Plans Locaux d'Urbanisme en cours d'élaboration sur les communes de Fourcès, Larroque Saint Sernin, Larressingle et Saint-Puy, et engagera les modifications et révisions à venir de l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme opposables sur le territoire de la Communauté de Communes,
- **PREND ACTE** que le cahier des charges sera présenté au prochain Conseil Communautaire en début d'année, si l'ensemble des éléments qui le compose sont approuvés préalablement en commission.

Pour extrait conforme le 14 décembre 2012.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE